n° 221

Champs-sur-Marne magazine

Journal municipal d'information de Champs-sur-Marne (www.ville-champssurmarne.fr) Février 2015

« La Grèce au cœur de l'Europe des peuples »

Page 5

Champs en images

Le 8 janvier, face à l'hôtel de ville, notre maison commune, des dizaines de campésiens se sont réunis pour rendre hommage aux victimes de l'assassinat de l'équipe de Charlie Hebdo. S'unir, résister, refuser les amalgames, se respecter... Ensemble, nous sommes Champs-sur-Marne ! Ensemble, nous sommes Charlie !

Les vœux de l'OSCM sont chaque année l'occasion de mettre les bénévoles à l'honneur. Bravo pour leur engagement !

A l'invitation de la municipalité tout au long du mois de janvier, dans chaque quartier, les campésiens se sont retrouvés pour partager une galette très citoyenne.

SOMMAIRE

(édito) 5

(actualités)
Champs en images 2
Du quotient familial au taux d'effort 14
Face à la déréglementation
Un groupement de communes 14
Rentrée scolaire 2015-2016 15
Elections départementales :
mode d'emploi 20

(environnement)
Une 3ème fleur pour la ville 4

(dossier)
Vœux 2015 6-12

(ville solidaire)
Ad'AP 13

(urbanisme)
Rencontre au « Bois de Grâce » 16-17
Le Clos Voltaire 18-19

(tribune politique) 21

(infos pratiques) 22-23

page 4

pages 6-12

pages 16-17

Champs-sur-Marne magazine n°221 Février 2015 - **Directeur de la publication** : Maud Tallet
Rédaction/Conception/Photos : Service Municipal Communication - Collection privée - Ateliers Lion Associés
Impression : Direct Impression - 26 bis, boulevard de Beaubourg - 77184 Emerainville
Distribution : Le Diffuseur
Service Communication Tél. 01 64 73 48 38

Une 3ème fleur pour la ville

Champs-sur-Marne, ville fleurie, vient d'obtenir sa 3ème fleur dans le cadre du "Concours Régional des Villes et Villages Fleuris". Le fleurissement n'est pas seulement la vitrine d'une commune propre, agréable et jolie. Il est aussi à Champs-sur-Marne le signe d'une révolution tranquille, le développement durable.

Une première fleur obtenue en 2005, la deuxième en 2007… Et en novembre 2014, la ville s'est vue attribuer sa 3ème fleur. Celle-ci récompense d'abord l'esthétique du travail fourni par le service des espaces verts, qui habille au printemps les massifs de la ville avec de nouvelles espèces de plantes. Cette année, ils s'étaient parés de jaune, orange, blanc, bleu, rose… Chaque association de couleurs est soigneusement pensée ! Venu au mois d'août, le jury du concours a également voulu récompenser le cadre de vie à Champs-sur-Marne : ses sentiers de randonnée et pistes cyclables, l'entretien de son mobilier urbain ou encore ses jardins partagés, familiaux ou éducatifs qui ont permis de faire renouer certains campésiens avec le plaisir du jardinage.

Mais cette 3ème fleur conquise par la ville vient aussi saluer un engagement pris il y a déjà plus de quatorze ans : celui du développement durable. La protection de la biodiversité et des ressources naturelles, qui figure parmi les critères du jury, est devenue partie intégrante du travail des 13 jardiniers municipaux.

Vers le fleurissement durable

Par exemple, ils désherbent en recourant le moins possible aux produits phytosanitaires, nocifs pour l'environnement. Afin d'empêcher les mauvaises herbes de pousser, il vaut mieux « *mulcher* », c'est-à-dire couvrir le sol avec des matériaux naturels, par exemple des écorces de coco

broyées. Ces végétaux, qui conservent l'humidité, diminuent la quantité d'arrosage nécessaire (moins d'eau gaspillée !) et enrichissent le sol lorsqu'ils se décomposent. Grâce à cette technique, l'achat de produits phytosanitaires a été réduit de 75% en cinq ans.

Le développement durable, c'est aussi réduire l'usage des pesticides dans le traitement des pucerons et autres ravageurs. Et utiliser plutôt... d'autres insectes, amis du jardinier : c'est une lutte biologique ! D'ailleurs, savez-vous que le meilleur remède contre les pucerons est la larve de coccinelle ? Il suffit d'y avoir recours suffisamment à temps. Vous avez déjà peut-être aussi aperçu des « hôtels à insectes » disposés à plusieurs endroits dans la ville : ils permettent de familiariser les enfants avec ces petites bêtes qui ont tendance à leur faire peur, mais jouent pourtant un rôle important dans la nature !

Les campésiens impliqués

Cette démarche, les campésiens l'ont bien comprise. Ils participent eux aussi chaque jour à l'embellissement de la ville. D'ailleurs, ils ont été nombreux, plus d'une cinquantaine, à participer au Concours « Champs Ville fleurie ». La remise des prix a eu lieu en présence de Maud Tallet, Maire de Champs-sur-Marne, le 12 décembre dernier. Quatre amoureux des plantes y ont été distingués, dans les catégories « balcons », « cités fleuries », « maisons et jardins" », et « maisons de retraite ». Le jury composé d'élus, de professionnels et d'amateurs ont pris en compte plusieurs critères : la répartition des fleurs, leurs variétés, l'harmonie, mais aussi…l'aspect écologique.

(édito)

« La Grèce au cœur de l'Europe des peuples »

C'est au nom des dictats de l'Europe et au nom de l'Allemagne de Madame Merkel que les peuples des pays d'Europe devraient accepter l'austérité, et la mise en concurrence des pays et de leurs salariés.
Déjouant toutes ces pressions, toutes les menaces et toutes les tentatives de divisions, le peuple Grec vient de s'exprimer très majoritairement pour affirmer sa souveraineté et montrer qu'il existe une autre voie en Europe que celle de l'autoritarisme des marchés financiers et de l'austérité. Pendant cinq ans, ce pays a connu une baisse de plus de 40 % du pouvoir d'achat, la suppression d'emplois et des services publics dans la santé, l'école,… des entreprises prospères ont été privatisées.
Il faut rappeler qu'aujourd'hui le montant de la dette publique grecque s'élève à 321,7 milliards ! Pendant des années, le peuple grec a été méprisé, dépossédé, asphyxié par les politiques dictées par la « Troïka ».
Le peuple grec vient de retrouver sa dignité et d'écrire une page historique.

Les électrices et les électeurs grecs ont en même temps affirmé leur refus de l'extrême droite xénophobe et raciste, ils ont affirmé leur volonté d'une **« Grèce de justice sociale et de solidarité »**.
La participation de 75 % et les résultats de **« Syriza »** montrent un choix clair pour le pays et pour l'Europe.
La victoire de Syriza ouvre une autre perspective en Europe, un **espoir est né à Athènes**.

Aussi, inspirés par les deux derniers directeurs du « FMI », D.S.K. et Madame Lagarde, et par la « Banque Centrale Européenne », les médias français agitent les peurs : **« si la Grèce annulait ses dettes, il en couterait 600 € par français »**.
Contrairement aux idées reçues, ce sont les politiques d'austérités menées depuis 10 ans qui ont creusé la dette.
L'économie s'est arrêtée : salaires, rentrées fiscales se sont effondrés… conduisant la Grèce dans un cercle vicieux, l'obligeant à emprunter à des taux très élevés, 9% sur 10 ans sur les marchés financiers, 3,5 % auprès des Etats et du Fond Européen. Et, chaque année la France récupère 80 millions d'euros au titre des intérêts sur la Grèce.
Les banques et les marchés profitent de la crise grecque. Syriza ne refuse pas de rembourser la dette.

La nouvelle situation créée en Grèce montre que d'autres choix sont possibles et que c'est une chance pour les pays et les peuples d'Europe.

Maud Tallet
Maire de Champs-sur-Marne,
Conseillère générale

Vœux au personnel communal

« Je trouve toujours plaisir à être parmi vous, au début d'une nouvelle année, même si celle-ci vient de bien mal commencer…

« Aussi, nous souhaitons que cette traditionnelle soirée soit festive, malgré la tristesse, la colère et le deuil qui nous touchent.

Justement, parce que « faire rire », permet de lutter contre la barbarie.

« C'est ce que revendiquaient les dessinateurs et journalistes de « Charlie Hebdo ».

« Le carnage barbare dont a été victime la rédaction de « Charlie-hebdo », tout comme celui de l'épicerie casher, nous plongent dans l'horreur et la peine.
Cela appelle une réponse nationale de grande ampleur.
Quand un journal est ainsi visé, quand des vies sont massacrées, alors que leur passion était l'information ou la liberté de religion, c'est bel et bien chacun de nous qui est visé, c'est la République qui est frappée en son cœur.
C'est le monde de la caricature, de l'impertinence, de l'humour, de l'amour de la vie que les terroristes ont voulu faire taire. C'est celui de la libre conscience dans la liberté de croire ou non.
L'heure est aujourd'hui à rassembler le maximum de forces, de citoyennes et de citoyens, autour des valeurs républicaines.
Exprimons, partout et à notre manière, notre détermination à faire vivre les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.
Mais aussi du vivre ensemble et vous comprendrez que nous vous appelons à un moment de recueillement pour chacune des 17 victimes qui sont tombées, quelque soit leur notoriété, de l'agent d'entretien à la psychiatre, des policiers aux grands ou moins grands noms des caricaturistes ».

Nos meilleurs vœux pour tout ce que vous pouvez souhaiter

Aux élections municipales, la population de Champs-sur-Marne « NOUS » a largement renouvelé sa confiance !
« Aux élus de la Municipalité, mais, aussi « à vous », personnel communal, qui, dans vos actions au quotidien, êtes la « vitrine » de notre service public local, qui êtes éléments concrets, et surtout « visibles », dans vos activités et vos contacts.

C'est d'ailleurs très souvent par votre engagement et votre comportement que la population mesure, voire « juge » la portée et les valeurs des choix de la gestion Municipale.

Récemment je n'ai pas manqué de mettre publiquement à l'honneur 37 de vos collègues du CTM pour l'annonce de la récompense, de la « 3ème fleur du concours régional de villes fleuries ».

Je pourrais évoquer aussi, d'autres moments de rencontres publiques où j'insiste sur votre qualification et votre savoir-faire dans votre travail »…

… « Nos actions municipales, sont des « boucliers » contre les mauvais coups qui pourraient atteindre les familles de notre commune et nous devons nous y montrer efficaces »…

Une gestion avec et pour le personnel communal

« Certains d'entre vous, vous comparez, parfois, votre situation avec celle de collègues, dans d'autres collectivités. La Municipalité de Champs-sur-Marne, sous ma responsabilité, comme Maire, s'honore de mener une gestion « favorable » pour son personnel. Nous avons déjà eu l'occasion, de l'évoquer, dans nos rencontres. « Mais, nous sommes dans une phase de plus en plus tendue.

Un « bien » républicain

… « Ce que vous vivez, comme employé dans notre collectivité, c'est la traduction légitime de ce qui a prévalu lors de la rédaction du « statut de la fonction publique territoriale », dans la loi du 19 octobre 1946. Le premier « statut général de la fonction publique » alors que Maurice Thorez était vice-président du Conseil, en charge de la **« Fonction publique »**, pour le bien-être des salariés et de leur engagement auprès de la population »…

Opposer salariés du public et du privé

… « Vous entendez ces campagnes idéologiques, et soi-disant économiques, dans les médias, et de la part de certains élus qui visent à opposer, salariés du secteur public et salariés du secteur privé !

Elles visent à attaquer votre statut de la fonction publique et la cible est notre service public national, hospitalier, territorial »…

… « Cette campagne porte aussi une soi-disant nécessaire « réduction des dépenses publiques ». Comme si les Maires et les élus locaux « dilapidaient » leur budget dans le fonctionnement de leurs services publics locaux avec pléthore de salariés inutiles… »…

La réforme territoriale

… « Nous vivons durement la réforme territoriale annoncée : fusion des régions ; quasi-disparition des départements, après 2020, modification des compétences des collectivités territoriales, création d'intercommunalités et de métropoles gigantesques avec la « mutualisation obligatoire » et la fusion de services publics de proximité existants dans les communes actuelles… ».

« Je veux rappeler que le débat national, avec les populations, mais aussi avec les élus, la consultation démocratique, n'ont pas eu lieu, cela n'a donc pas permis à chacun d'être en pleine connaissance de tous les enjeux et de toutes les conséquences qui en découleraient ».

Ce que la majorité des députés et sénateurs ont voté fin 2013, en pleine campagne des élections municipales, nous commençons à le découvrir que maintenant, au jour le jour !

Déni démocratique

« Chacun sent bien que cette réforme ne va pas dans le bon sens, et qu'elle est un déni démocratique. Je prendrai l'exemple de la future nouvelle intercommunalité dont les contours et la composition, à ce jour, **ne sont pas encore décidés.**

Une nouvelle intercommunalité « voulue et créée », non pas par les électeurs, mais par un Préfet de Région ! ».

« Dès janvier 2016, nous allons connaître la perte de proximité avec la population, la perte de la démocratie locale et, aussi, la perte d'emplois dans les collectivités ! Personne ne peut cependant en assurer ni l'efficacité, ni les prétendues économies, ni les compensations par l'Etat ».

« La réforme s'inscrit dans l'organisation mondiale et européenne du libéralisme, dans une concurrence généralisée entre les territoires et les populations, privant élus et citoyens des moyens d'intervention dans les politiques publiques.

L'utilité sociale des collectivités

… « Avant d'être des instances et des élus, une collectivité c'est d'abord l'organisation des services à la population. De la voirie aux crèches et écoles, de la participation à l'effort de logement dans le

secteur privé et social au soutien à l'offre culturelle, sportive, de loisirs, des interventions des CCAS auprès des publics fragilisés, à la participation au développement des réseaux numériques, à la gestion des déchets, de l'assainissement, de l'eau…
« Concrètement, quand elles en ont les moyens et la volonté : c'est bien tout ce qui fait le dynamisme territorial, le lien social et le bien vivre ensemble !
Si l'ampleur des restrictions devait être confirmée, les élus auraient, demain, la lourde tâche de renoncer à des services publics locaux qui cimentent le lien entre les populations sur leur territoire, notamment dans les quartiers, où les familles les plus fragiles se retrouvent.
« A la désertification médicale, à la désertification des services régaliens de l'Etat, s'ajouterait en secteur urbain, la désertification du service communal public »…

La richesse, notre pays n'en manque pas. Il y a ainsi, près de 300 milliards de dividendes et de frais financiers, pour 160 milliards de cotisations sociales. Il y a 200 milliards d'exonérations fiscales et sociales, 40 milliards pour le « pacte de responsabilité », 20 milliards pour le CICE. Nul ne doute que les actionnaires des grands groupes s'en trouvent « comblés » : près d'un quart de la richesse produite en France est prélevé dans sa direction.
En exigeant une meilleure redistribution, nous devons pouvoir combattre la ponction opérée sur les collectivités territoriales, des ponctions qui s'annoncent catastrophiques ».

L'échelon de proximité de la République

« **C'est dans ce contexte**, que s'exprime, de toute part, la crise sociale et le mal vivre. Seul le service public de qualité assuré, par des fonctionnaires territoriaux respectés, reste la richesse de ceux qui n'en ont pas.
« Les espoirs de changement se sont vite transformés en désillusions, depuis 2012. Mais nos territoires et nos communes, en particulier, à leur niveau, portent en elles un potentiel, qu'il faut mettre à la disposition de tous pour desserrer l'étreinte de l'austérité ; pour reconquérir des capacités nouvelles, pour les services publics et la Solidarité ; pour inventer, ensemble, des pratiques démocratiques qui redonnent le pouvoir aux salariés et à notre population, pour leur redonner espoir »…

Baisse annoncée des dotations

« Pour les trois prochaines années, la baisse des concours de l'Etat sera de 28 milliards d'euros. Cela se traduira, pour Champs-sur-Marne, sur les 3 années à venir, par 1 million d'euros de moins par an, soit 3 millions d'euros au total, par rapport à 2014
« Nous avons, et j'en suis fière, une masse salariale d'environ « 63% » de notre budget. La Cour Régionale des Comptes, qui a reconnu que ce taux était lié à notre volonté d'assumer en « régie municipale » le maximum de services à la population ».

Nous assumons nos choix de gestion !

« Ce n'est certes pas une chose simple. C'est un combat, et de nouvelles difficultés s'amoncellent déjà, l'avenir la fonction publique est lourd de menaces.

La majorité des élus de France est inquiète

« La résolution du 97ème congrès des maires de France le souligne. Cette déclaration est la preuve du désarroi des maires, quelle que soit leur appartenance et leur tendance, mais elle est aussi un appel à une résistance consciente et citoyenne, si chacun s'y reconnaît sans arrière-pensée. Milieux associatifs, Syndicats professionnels, agents territoriaux et élus, mettons en avant une autre conception d'une véritable réforme »…

« Le développement des capacités humaines et la réponse aux besoins populaires doivent être la solidarité, le partage, la coopération, les dynamiques territoriales.

Avec, pour répondre aux attentes des habitants qui nous ont élus, des services publics efficaces.
Comme lors de la cérémonie de l'année dernière je vous réaffirme ma confiance, dans « l'Etre humain » et comme le poète je persiste et signe **« un jour pourtant, un jour viendra couleur d'orange »**.

« Pour cela, il y a besoin de chacun ».

(dossier)
Vœux 2015

Vœux de Christiane Vigneron

Directrice Générale des Services

« A l'aube de cette nouvelle année qui commence avec ces faits horribles, où des personnes ont été assassinées pour avoir fait usage du droit à la liberté d'expression, je trouve quand même la force de vous dire, au nom de la Direction Générale et en mon nom personnel, bonne année… »

…« Je présente également mes vœux de longue et heureuse retraite aux 22 collègues qui ont choisi de cesser leur activité en 2014 »…

…« Nos services bougent, ils se renouvellent. Une mémoire, des expériences « s'éloignent » et, de nouvelles compétences nous rejoignent et s'affirment. C'est, et se sera, un vrai défi que de gérer ces transitions dans les années à venir »…

En 2015, l'une de nos collègues Mme Chantal Dubois, ATSEM à l'école de la Faisanderie nous a quitté à la suite d'une longue maladie. Je la rencontrais souvent et, à chaque fois, elle me faisait part de son plus grand regret de ne plus pouvoir être auprès des enfants. Elle avait commencé sa carrière dans notre commune, le 1er janvier 1984 soit trente et un ans au service des plus petits. Je lui rends ici hommage »…

… « Le personnel communal compte aujourd'hui un effectif de 541 agents permanents, 140 vacataires et remplaçants, 8 agents en « emplois aidés » et apprentis. Nous avons également accueilli 98 stagiaires dans les services en 2014 »…

… « Je veux ici remercier Mme le Maire pour les mesures prises en faveur du personnel. D'abord pour sa reconnaissance du travail accompli par les agents au travers des 201 avancements d'échelons, des 46 avancements de grade, des 9 titularisations et 18 stagiarisations, des 2 promotions internes effectuées au cours de l'année 2014.

« Ensuite pour l'amélioration de nos conditions de travail : par la mise à disposition de nouveau matériel informatique, d'entretien, et techniques. Enfin pour l'effort de formation qui va se poursuivre en 2015.

… « Pour les prochaines années, l'équipe municipale va être amenée à prendre des décisions dans un environnement réglementaire et budgétaire fortement contraint. Entre maintien de l'investissement, modération fiscale et maîtrise des dépenses de fonctionnement. Entre mobilisation de l'autofinancement et recours à l'emprunt ; la capacité à desserrer la contrainte budgétaire pour se procurer des marges de manœuvre financières durables apparait comme un exercice très compliqué »…

… « La situation est grave et nous, personnel communal, nous devons en être conscients. Ce sont nos métiers qui sont, et qui vont être, de plus en plus bouleversés ! Car tout cela aboutira fatalement à revoir l'étendue et la qualité des services publics locaux auxquels nous sommes tant attachés »…

… « Je tiens à saluer l'ensemble des agents qui, au quotidien, gèrent avec beaucoup de responsabilité et d'attention humaine des situations, parfois imprévues ou sensibles. Vous travaillez dans la durée, dans la constance et, parfois, dans l'urgence ce qui demande toujours plus de réactivité.

Vous travaillez sur des projets, des solutions de long terme sans négliger le court terme. Ce n'est pas tous les jours facile pour vous.

D'une part, parce que les salaires, pour la plupart très modestes, sont bloqués et ce, encore jusqu'en 2017 ! D'autres part, parce que nous avons affaire à une population qui vit aussi de plus en plus difficilement.

… « Pour moi, deux choses ont marqué notre travail durant l'année 2014. Tout d'abord le rapport que la chambre régionale des comptes a fait sur la gestion de notre ville. Je ne citerai ici qu'une phrase de ce rapport : « L'examen de la fiabilité des comptes de Champs-sur-Marne ne fait pas apparaître d'anomalies susceptibles d'avoir une incidence sur l'analyse financière ».

… « La deuxième chose c'est la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. En dehors de toute la réflexion liée à l'intérêt de l'enfant, qui a été menée par la commune avec les partenaires éducatifs, cette réforme a eu des conséquences sur les horaires et sur les activités des agents de nombreux services : enfance, intendance, culture, sports, vie des quartiers.

Le dialogue interne a été ouvert, les instances paritaires ont été de vrais lieux d'échanges sur ces questions et je suis ravie de lire dans un compte rendu du CTP que les représentants du personnel ont félicité la Municipalité dans la mise en place de cette réforme et la communication avec le personnel.

L'année qui vient marquera une nouvelle étape de notre intercommunalité. Quel avenir pour nos communes ?

… « Je terminerai en vous réitérant mes vœux. J'aurai aimé l'écrire moi-même, mais Jacques Brel l'a si bien dit : « Je vous souhaite de résister à l'enlisement, à l'indifférence, aux vertus négative de notre époque… Je vous souhaite surtout d'être vous, fiers de l'être et heureux car le bonheur est notre destin véritable ».

Vœux aux personnalités

Après ces moments d'horreur, de douleur, mais aussi de sursaut du peuple de France, je veux vous exprimer mon plaisir de nous retrouver, en ce début d'année 2015, pour cette cérémonie des vœux.

« Aujourd'hui, votre participation m'est d'autant plus importante, qu'à la différence de certaines municipalités, j'ai décidé de maintenir cette initiative.

Depuis ce « funeste Mercredi », une vague immense a traversé le pays, s'emparant des rues de Paris comme de centaines de villes de France. Les manifestants se sont comptés par millions, chacun venu avec sa colère, sa peine, mais aussi une envie de Fraternité, de République, de Liberté. C'est aussi le sens que je veux donner à ce moment, aujourd'hui.

« À l'égal de grands moments de son histoire, le peuple s'est dressé, uni, pour crier « Nous n'avons pas peur ! » aux fanatiques assassins, pour clamer aussi son attachement à la liberté de critiquer, de s'exprimer de polémiquer, de penser, mais aussi de croire. La dignité et le respect pour ceux qui sont tombés l'ont emporté partout. Désormais, il faut savoir que faire de cet élan et ne pas oublier trop vite ceux qui ont été « fauchés ».

« Déjà, des *« spécialistes de l'amalgame »*, des *« pourfendeurs de l'immigration »*, des *« agitateurs de paniques »* sont à l'œuvre. C'est pour eux l'appel à la haine, avec la peine de mort comme solution.
Prenant prétexte des « mesures de sécurité nécessaires », d'autres veulent mettre en place des lois qui écorneraient les libertés.

L'usage même du mot guerre mériterait d'être soigneusement « soupesé »…

« Désormais, de grands sujets sont *« sur la table »*.
La République doit s'établir sur des faits, des actes et pas seulement sur un triptyque gravé sur ses frontons.
La République ne sera solide qu'à la condition que cessent les discriminations, les suspicions, les relégations, les misères, les inégalités, les intolérances. Sans cela, elle court le péril de devenir un « songe creux ».
« La citoyenneté ne peut être réduite à l'addition de communautés, séparées par des parois étanches ».

« La liberté d'expression ne doit pas rester une « fleur de rhétorique » pour ceux qui la découvrent après le massacre, mais étaient prêts à laisser mourir les titres de la presse rebelle et indépendante, menacés dans leur existence.
Le pluralisme ne peut plus rester lettre morte !
Ainsi, pourra-t-on assurer avec Pablo Neruda : **« Ils pourront couper toutes les fleurs mais ils n'empêcheront pas le printemps ».**
Alors, en ces temps difficiles, merci d'avoir répondu à l'invitation, dans un souci de rencontre et du « vivre ensemble » dans nos différences.
…« Cette cérémonie municipale marque l'entrée dans un nouveau mandat et l'occasion de vous saluer, dans votre diversité.

Banquet des « Anciens »

Le 15 janvier, plus de 400 convives ont répondu à l'invitation de la municipalité, en ce début d'année, pour le traditionnel repas de « nos ainés ».
Certains pour la première fois.
Sous le signe des vœux de la nouvelle année, c'est également pour la Municipalité l'occasion de témoigner le respect et de signes de solidarité.

C'est avec la fierté de la confiance que la population nous a renouvelée, et avec toute ma sincérité.

« Merci à vous, les animateurs de la vie sociale, sportive et culturelle de notre commune ; les responsables économiques ; les artisans et les commerçants ; les élus locaux et les parlementaires ; les représentants de PMI/PME ; les membres des administrations et des collectivités territoriales ; les dirigeants d'associations caritatives, du mouvement syndical et politique, les responsables culturels ; les représentants de corps constitués, notamment les pompiers et les représentants de la police nationale ;… vous toutes et tous, qui contribuez, avec nous, à faire vivre notre ville… une ville solidaire, active, fière de son histoire et de son avenir »…

« De fortes turbulences secouent les collectivités.

Il y a un an, ici même, je soulignais les inquiétudes liées au **« projet de la Métropole du Grand Paris »** : « la Métropole parisienne est, bien sûr, **« une réalité territoriale »**, disais-je. Mais pour ajouter : *« le projet que les Parlementaires ont validé n'est pas à la hauteur des défis à relever »*. Nous avons décidé de ne pas la rejoindre. D'abord, parce que les objectifs de cette loi n'ont pas fait l'objet du débat public nécessaire, ni avec les maires, ni avec les citoyens ! »…

«… Les mois ont passé, et, on ne peut que constater que retirer tout « pouvoir aux citoyens » a été la règle dans les décisions pour la nouvelle organisation territoriale. En se privant de l'intervention des élus et des habitants, les parlementaires, qui soutiennent cette loi, vont contribuer à mettre les territoires en concurrence entre eux, en ayant créé des *« monstruosités technocratiques »*.

…« Le danger est là : la création de *« métropoles »* et autres *« super intercommu-*

nalités » préfigurant un « État fédéral » et la fin de la *« République décentralisée »* ; entrainant un recul sans précédent de la démocratie, par la réduction du nombre d'assemblées et d'élus et surtout, par l'éloignement des citoyens de leurs représentants »…

Faut-il vraiment s'engager dans cette voie ? Elle divise même les élus, à l'intérieur de leurs formations, et à tous les échelons territoriaux. Il faut donc trouver d'autres solutions.

… « Parce que la commune est une institution résolument moderne, parce qu'il faut toutes les consolider, dans des intercommunalités de projets, l'Etat se doit à plus de respect et plus de confiance, il se doit à plus de liberté et plus de souplesse. L'Etat doit surtout **assumer le financement** des politiques qu'il impulse. La réforme des rythmes scolaires en est un exemple »…

… « Faire baisser la dépense publique et stabiliser la pression fiscale en étranglant les collectivités est une *« erreur pure et simple »* ! Faire baisser les dotations pour contraindre à la baisse des dépenses publiques est plus que contestable : les dotations que perçoivent les collectivités, telles les régions, ne sont pas des cadeaux !

« Elles sont toutes des dotations qui compensent des fiscalités disparues, ou des transferts de charge, liées à la décentralisation, les réduire est une forme de *« saisie financière insupportable »*. C'est de plus, une pratique non concertée : aucun dialogue n'a été engagé entre l'Etat et les collectivités locales, pour arriver à cette situation : il lui a suffi, simplement, de ne pas inscrire de crédits en Loi de finances ». Une baisse des dotations, brutale et à très court terme, fait peser des risques énormes sur la reprise économique dans son ensemble »…

La baisse de l'autofinancement par exemple de -33% *(c'est le chiffre envisagé)* conduira à une réduction rapide de l'investissement, à Champs-sur-Marne, comme ailleurs. Pourtant, nous ne manquons pas de projets ou de sollicitations »…

…« Les collectivités représentent plus de 70 % de l'investissement public civil. Elles sont bien le support de la croissance économique.

Souvent mises à tort en accusation pour leurs dépenses, les collectivités doivent, au contraire, être considérées comme un atout pour faire face à la crise.

« Les élus sont parfaitement conscients des difficultés financières du pays. Ils esti-

ment que le redressement des finances publiques ne peut passer que par une action commune, concertée et solidaire, pour contribuer à l'effort national, et non par des injonctions unilatérales. Il faut combattre ces campagnes par l'expression de la réalité : l'étude conjointe *« AMF - Banque Postale »*, diffusée au dernier Congrès de Maires, montre que les investissements des communes seront en repli de 10,2 % en 2015 et ceux des EPCI de 5,6 % et que cette baisse représenterait l'une des plus fortes observées depuis les premières lois de décentralisation, ce qui ne peut qu'interroger sur l'avenir, se traduiront par 0,2 point de croissance en moins »…

A vous nos partenaires de Champs-sur-Marne, entreprises, sociétés, prestataires de tous les corps d'état, je vous le dis : si nous allons, peut-être, encore pouvoir résister cette année, en décalant quelques investissements, qu'en sera-t-il dès l'année prochaine ? Et les années suivantes… ? Pour notre commune ? Pour vous nos concitoyens, vos associations ? Pour vous, nos partenaires économiques ?

… « Si l'ampleur des restrictions se confirmait, les élus auraient la lourde tâche de devoir renoncer à des services publics locaux ! Ces services de proximité qui cimentent le lien entre les populations sur leur territoire. Cela serait encore plus insupportable ! Car, qui peut être convaincu, qu'il faut moins d'accueil périscolaire, moins de places dans les crèches ? Qui peut être convaincu qu'il faut, moins d'actions de prévention, moins de présence dans nos quartiers ? Moins d'actions solidaires et sociales pour les familles, nos anciens, pour les jeunes ? Ce rappel est nécessaire, car, la situation financière des collectivités nous concerne et VOUS concernent tous, Pour le monde économique : il vous importe, concrètement, de connaître nos marges de manœuvre pour la perspective de nos projets.

« Pour vous les acteurs du monde associatif, social et caritatif : il vous importe, pour mesurer les moyens que nous pouvons dégager pour vos actions et interventions de proximité »…

… « Vous devez savoir, que dans le cadre de la préparation de notre budget, pour l'année 2015, j'ai demandé à tous les services municipaux d'envisager une compression de leur fonctionnement, afin de ne pas inscrire, pour l'instant, une hausse des impôts locaux, ni une baisse brutale de nos services à la population ! Mais jusqu'où pourrons-nous aller ? C'est une question qui sera au cœur de nos rencontres citoyennes qui reprendront, dans quelques semaines »…

… « La réforme territoriale en cours, vous concerne aussi, même si cette question peut vous paraître confuse, ou être une perspective à « plus ou moins long terme », dont personne ne verrait la mise en œuvre.

Mais, chacun sait qu'en nous éloignant d'un aménagement équilibré et harmonieux du territoire, construit dans la proximité, nous allons, au contraire, renforcer les « poches de pauvreté ». De plus, l'absence de *« lisibilité globale »* et claire de cet « Big bang » territorial, est sans cesse renforcé par des prises de position changeantes ».

… « Le prétexte du *« millefeuille »*, comme responsable des tous les maux de notre pays, apparait bien, maintenant, comme un leurre, au vue de nouvelles structures supplémentaires, sans cesse annoncées. Je veux réaffirmer que chaque collectivité a sa place et son utilité, qu'elle doit disposer de compétences identifiées, d'avoir les moyens d'agir pour des projets partagés et d'intervenir librement quand les intérêts de son territoire sont en cause. **L'heure n'est donc pas à la caporalisation de nos institutions et de l'action locale**.

… « Mutation et transfert d'office, cela ne peut que créer de l'éloignement et de la perte de responsabilités. Les suppressions des postes de contractuels et de vacataires, le non-remplacement des départs à la retraite, ne peuvent que désespérer les agents et faire perdre le sens du *« service public »*, qui est le fondement de ce qui est souvent connu comme **« le modèle français »**. Ce modèle français forgé par des siècles de débats et de batailles politiques, des siècles de combats sociaux et démocratiques. Rien ne peut se réduire à la « loi du marché » comme solution pour répondre à la satisfaction des besoins de la population et de l'intérêt général.

Le service public qui paraît même, pour certains, un mot tabou, synonyme de dépenses publiques, donc forcément un poids pour la société, un frein au développement de l'économie est en fait le pivot de ce modèle »…

« La solidarité, l'épanouissement, l'investissement public au service d'un développement économique, respectueux de « l'humain d'abord » doivent être au cœur de tout projet d'évolution de notre République »…

… « Pour nous faire entendre, nous avons besoin d'œuvrer ensemble, nous avons besoin d'échanger, au niveau national, comme local. Rien n'est séparable. Nous avons besoin d'être acteurs, vous et nous, pour les petits et grands projets qui concernent singulièrement notre commune, notre territoire, et cela doit être source d'enthousiasme !

Pour la validation de notre CDT, dans une perspective de développement équilibré emploi, habitat, environnement…

- Pour un lancement du pôle nautique dont maintenant chacun souhaite la réalisation au plus vite.
- Pour la dynamisation et le développement des équipements pour notre jeunesse, nos sportifs, nos habitants.
- Pour la poursuite de l'aménagement du quartier du Bois de Grâce et celui de notre Cité Descartes, lieu d'excellence, pour le droit au travail et à la formation.

… « Que la morosité ne soit pas le sentiment qui domine, mais que notre « révolte devienne notre force » pour construire ensemble et non pour exclure. Tel est le vœu que je vous fais pour cette année 2015 en devenir, qui se doit, et se devra d'être, **« couleur d'orange »** ! »

Ad'AP

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de la personne handicapée imposait la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP), qu'ils soient publics ou privés, aux personnes handicapées avant le 1er janvier 2015.

Trente ans après, le 11 février 2005, une nouvelle loi sur le handicap est adoptée, mais, encore une fois, face aux délais imposés et aux financements insuffisants, les obligations ont été de nouveau reportées.

Les communes doivent avoir défini leur programme de mise aux normes par un document unique qui regroupe l'intégralité de la programmation des travaux restant à réaliser l'Agenda D'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

C'est dans ce cadre que depuis le dernier trimestre 2014 les arrêts bus sont mis aux normes : le trottoir à hauteur des véhicules de la RATP.

Des points arrêts bus plus pratiques, accessibles, c'est plus de mobilité pour tous !

Du quotient familial au taux d'effort

Depuis le 1er janvier, une nouvelle méthode de calcul de la tarification pour la contribution des familles aux services municipaux.

Avec ce nouveau mode de calcul, les tarifs des activités municipales sont calculés à partir d'un revenu moyen mensuel multiplié par un cœfficient différent pour chaque service. Ce cœfficient, c'est le taux d'effort, qui restera dégressif selon le nombre d'enfants. Le nouveau mode de calcul pondère le quotient familial en gommant les effets de seuil.

Comme précédemment, aucune famille ne paiera le coût réel du service qu'elle utilise.

Vous devez vous déplacer en Mairie pour faire établir le calcul de votre taux d'effort : sans cela, le coût réel du service sera appliqué sans rétroactivité possible.

Le service municipal de la régie est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45, permanence le samedi de 9h à 12h.

Un « simulateur » non contractuel est à votre disposition sur le site internet de la ville : www.ville-champssurmarne.fr

Face à la déréglementation
Un groupement de communes

Avec la loi de Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité, le secteur, autrefois servi par EDF, entreprise publique, deviendra au 1er janvier 2016, totalement dérégulé.

A cette date, seuls les tarifs bleus proposés aux particuliers continueront d'exister, les tarifs jaunes et verts auront disparu.

Autrement dit l'ensemble des contrats liant l'opérateur historique aux usagers bénéficiant d'une puissance supérieure à 36 kVA deviendront simplement caducs. C'est le cas de la ville de Champs-sur-Marne qui avait contracté avec EDF en 1995 pour une durée de 25 ans.

Afin de pouvoir continuer à éclairer et faire fonctionner les bâtiments publics et leur permettre de remplir leurs missions d'éclairage public, les villes seront mises dans l'obligation de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité.

Pour ne pas se retrouver seules et isolées dans un marché où les opérateurs privés sont les seuls maîtres, de nombreuses collectivités ont choisi de s'unir pour représenter une force de l'action publique et garantir, au-delà d'un simple tarif, le maintien d'une certaine forme d'universalité de service.

Le SIPPEREC est un syndicat mixte ouvert qui regroupe un département, 96 communes, 3 communautés d'agglomération réparties dans 7 départements de l'Île-de-France sur un territoire de 4 millions d'habitants qui mutualisent leurs infrastructures dans le domaine de l'énergie.

Par la logique du groupement de commande, ce sont ainsi plus de 454 adhérents dont 209 communes, 20 communautés d'agglomérations, 6 conseils généraux, la Région Île-de-France, des universités, des collèges qui bénéficient de la maitrise technique acquise par le SIPPEREC depuis sa création, en 1924.

Rentrée scolaire 2015-2016

Chaque fin d'année, les communes sont appelées par l'Education nationale à se prononcer sur la carte scolaire de l'année suivante.

A l'occasion du Conseil municipal du 1er décembre dernier, la Municipalité de Champs-sur-Marne a fait valoir ses valeurs et ses exigences :

- un maximum de 25 élèves par classe à l'école primaire ;
- moins de 20 enfants par classe en maternelle afin de pouvoir accueillir des moins de 3 ans ;
- des classes spécifiques pour les « Tout-petits » ;
- plus d'enseignants que de classes dans chaque école ;
- une amélioration de la formation des enseignants ; …

La Municipalité s'oppose également à toute notion de fermeture ou d'ouverture révisable de classe, ce qui déstabilise les équipes pédagogiques, les élèves et leurs familles. Elle souhaite plus de moyens pour la médecine scolaire, ainsi que pour les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).

Apprendre ailleurs, autrement

A Champs-sur-Marne, les enseignants qui sont volontaires peuvent bénéficier de moyens nécessaires pour organiser leur classe d'environnement. Onze classes de CM2 vont ainsi pouvoir partir, de février à avril, pendant deux semaines. Ce temps est du temps scolaire prévu dans le programme de l'Education nationale. Chaque jour, sauf le dimanche, chaque moment de la journée est utilisé pour apprendre autrement, en classe ou en visite. Avant et après la classe d'environnement, toute l'année les enseignants mettent à profit les découvertes pour enrichir le programme scolaire.

Donner confiance par l'accompagnement

L'accompagnement à la scolarité, action municipale, propose des activités en dehors du temps scolaire à 80 enfants de grande section de maternelle, CP et CE1. Proposés par leurs enseignants et en accord avec les parents, les enfants peuvent participer à des séances d'accompagnement, deux fois par semaine avec des animateurs spécialisés.

Trois sorties seront organisées dans l'année. La première a eu lieu le 13 décembre au Musée de la magie à Paris. Les parents sont tous invités à une rencontre en avril, où ils pourront voir les travaux réalisés par leurs enfants au cours de l'année.

Rencontre au « Bois de Grâce »

C'était un « engagement » après les réunions des groupes de travail et les rencontres avec les commerçants, la « phase 2 » de la requalification du Bois de Grâce se terminant, une rencontre publique a été organisée pour faire le point et présenter le réaménagement de la place du Bois de Grâce.

Illustration : Ateliers Lion Associés

Le jeudi 18 décembre, au Centre Social et Culturel Georges Brassens, ils sont près de 60 habitants, copropriétaires pour la grande majorité, et, quelques commerçants à participer à cet échange avec les élus et techniciens municipaux.

La place du Bois de Grâce c'est, aujourd'hui, tout juste cinq arbres et des voitures qui stationnent, un espace devenu, au fil du temps, un parking anarchique. Le projet de requalification du Bois de Grâce ne pouvait pas faire l'économie d'une complète rénovation avec, pour objectif, rendre à cette place sa vocation originelle : **« un cœur du quartier »**.

Comme le long du boulevard du Bois de Grâce, le projet prévoit de redonner place à l'espace de vie, les déplacements piétons et les liaisons douces. Les trottoirs seront entièrement repris aux « normes PMR » pour que tous, et singulièrement les poussettes, puissent les emprunter, et le faire en toute sécurité. Un revêtement résistant, un bêton bénéficiant d'une finition qualitative, recouvrira les trottoirs. Dans cet espace minéral, 32 arbres nouveaux seront plantés. L'éclairage public sera aussi amélioré en étant moins « énergivore » et d'une meilleure qualité. Enfin, différents éléments de signalisation seront modifiés, à partir de remarques : les passages piétons seront accentuées et les priorités plus marquées.

QUESTIONS EN CHANTIER

Pourquoi supprimer des places de stationnement sur la place ?

Il ne s'agit pas tant de supprimer des places de parking que de rendre à la place son caractère d'espace public, d'« espace de vie » au cœur du quartier. Cette place est actuellement un espace de stationnement saturé souvent toute la journée.

Après les travaux, il sera plus difficile de se garer qu'avant ?

Chaque locataire ou propriétaire peut bénéficier, et bénéficie souvent déjà, d'une place de garage, parfois même d'un box, lié à son domicile et devrait donc pouvoir

libérer la voie publique. Avant le mois de janvier 2012, il y avait sur ce secteur 371 places de stationnement. Dans le même espace, après les travaux de requalification du Bois de Grâce, il y en aura demain 424.

Comment réguler le stationnement?

*Avec la création du « **Pass Navigo** » à tarif unique dès septembre de cette année, puis le « Grand Paris Express », une réflexion est en cours par une maîtrise contrôlée par du stationnement payant sur quelques espaces bien spécifiques, avec un tarif préférentiel pour les résidents et pour les commerçants du secteur. Les effectifs des ASVP, les Agents de Surveillance de la Voie Publique ont été renforcés et équipés d'appareil pour PV électronique, ils viennent en renfort de la Police nationale.*

Des groupes de travail pour la suite des travaux ?

Le projet a été élaboré en concertation avec les habitants, lors de différents groupes de travail. Les habitants seront invités pour les autres phases de travaux. Cela se fera également lors de la réfection de la place des Catalpas.

Pourquoi matérialiser les zones de collectes ?

La matérialisation par des « zébras » ou par des plots anti-stationnement des zones de collectes des ordures ménagères, comme des encombrants, a pour but de sécuriser la tâche des collecteurs et de clarifier les différents usages de l'espace public. Elle vise aussi à combattre les incivilités. Il est d'ailleurs rappelé qu'en dehors des collectes d' « encombrant », 5 déchetteries sont à la disposition des Campésiens et qu'à chaque achat, de meuble ou d'électroménager, une « éco contribution » vous est demandée pour permettre un circuit de reprise par les magasins.

Pourquoi les candélabres sont-ils inclinés ?

L'inclinaison a pour but de garantir un éclairage maximum. Sur le parking des Cornouillers, certains gênent les riverains. L'intensité de l'éclairage sera ajustée.

Manque de visibilité, vitesses excessives :

La « zone 30 » n'est pas encore bien respectée. Une campagne de relevé de vitesse est prévue. Des solutions matérielles pourront être étudiées pour améliorer la circulation et les sorties le long du boulevard du Bois de Grâce : coussins berlinois, neutralisation de certaines places, changement de priorité… A la sortie du parking des Cornouillers la largeur de la voie pourrait être reprise…

Les passages piétons sont trop discrets :

3 plateaux surélevés ont été réalisés afin d'obliger au ralentissement de la circulation mais, le revêtement utilisé rend peu visible les passages piétons. Pour une meilleure sécurité des piétons, la signalisation sera renforcée.

Pourquoi la chaussée a-t-elle été autant réduite ?

La réduction de la chaussée favorise la sécurité de l'ensemble des usagers du boulevard, des piétons et des cycles qui ont maintenant leur propre espace, mais aussi des automobilistes, car elle favorise la diminution de la vitesse. Les panneaux de priorité à droite seront posés au premier trimestre 2015. D'une largeur de 6 mètres, la voirie est ici plus large que celles d'autres rues où se croisent sans dommage, quotidiennement, plusieurs lignes de bus.

Les nouveaux trottoirs, beaucoup plus larges, ne risquent-ils pas d'inciter à la circulation de motos ?

Chacun doit être acteur de son quartier et se familiariser avec les nouveaux usages de l'espace public tel qu'il a été redessiné, les piétons et les cycles se réapproprier les voies qui leur sont destinées : c'est la meilleure des dissuasions aux usages non-conventionnels ou illégaux. Si nécessaire, les forces de police seront sollicitées. Elles peuvent l'être par la commune, mais aussi par les habitants.

L'ouverture du Pont Copernic augmentera-t-elle la circulation sur le boulevard ?

L'ensemble des aménagements du Boulevard, y compris la réduction de son gabarit, favorisent au contraire la pacification de la circulation.
Le pont Copernic relie dans la continuité du boulevard du Bois de Grâce, le boulevard Copernic… au boulevard Copernic. D'un coté le quartier du Bois de Grâce et le lycée Descartes, de l'autre la cité, l'université. Son ouverture a été retardée par la réception des travaux. Bien loin d'une simple passerelle, avec ses 22 mètres de largeur utile, ses 95 mètres de portée, c'est une réelle continuité de l'espace public où le végétal a aussi sa place.

Le Clos Voltaire

Le droit au logement, conforme à ses besoins et ses moyens, est une des toutes premières préoccupations pour de nombreuses familles. Devenir propriétaire est un « investissement » qui semble encore inaccessible au plus grand nombre.

A Champs-sur-Marne, à deux pas du château, le « Clos Voltaire » a été inauguré en présence de ses futurs « copropriétaires », en compagnie du personnel de l'OPH 77, avec qui ils ont partagé un petit-déjeuner, samedi 13 décembre. Quelques mots de bienvenue ont été prononcés par Maud Tallet, Maire de Champs-sur-Marne et Présidente de l'OPH 77, et par le directeur général de l'OPH 77, Jean-Luc Bonabeau.

Parmi les 56 logements du Clos Voltaire, **40 le sont en « accession à la propriété »**, une **« accession protégée, et encadrée »**. Pour faciliter leur « parcours résidentiel » dans la commune, ils bénéficient du **« Prêt Social de Location-Accession »**. Une référence que la Municipalité souhaite encore proposer dans les autres programmes à venir, à Champs-sur-Marne. Tant l'accession sociale à la propriété est un moyen pour des **« primo-accédant »**, d'effectuer leur « parcours résidentiel » à Champs-sur-Marne, dans de bonnes conditions.

Les futurs résidents de ce programme, construit par **l'OPH 77 (Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne)**, devraient emménager à la fin du mois de mars.

Les travaux ont débuté en juillet 2013. Chacun des deux bâtiments sont constitués de 20 logements en **« accession sociale »** et d'un parking souterrain de 40 places. Le troisième bâtiment est composé de 16 logements locatifs sociaux dotés chacun d'une place de parking en surface. Les matériaux et les normes de la construction sont de même qualité. Chaque logement bénéficie d'un balcon. Le dernier étage est composé différemment, l'architecte a prévu des logements comme des maisons posées sur le toit, avec une terrasse.

Le Clos Voltaire.

Des bâtiments BBC (basse consommation)

Le chauffage est au gaz collectif avec des panneaux solaires. La récupération de l'eau de pluie est prévue et les logements sont « traversant » : tout a été conçu pour réduire et maitriser les coûts des charges. Le label « habitat et environnement » garantit des performances techniques de haut niveau pour les trois bâtiments, aux normes BBC et HQE.

Le financement de ces 56 logements représente près de 9 millions d'euros.

PSLA : qu'est-ce que c'est ?

Le Plan Social de Location-Accession (PSLA) est un dispositif mis en place en 2004. Il permet à des ménages, sans apport personnel, d'acquérir selon une durée variable, le logement qu'ils occupent dans un premier temps comme locataire. La TVA est à un taux réduit à 5,5%, l'exonération de la taxe foncière est prévue pendant 15 ans et le prêt est à un taux « zéro plus ».

A l'entrée dans les lieux, c'est une redevance locative qui est dûe. Elle se compose d'un loyer et d'un complément destiné à créer un « apport ». Au terme de 2 ans, le locataire peut souhaiter devenir copropriétaire, il doit donc lever l'option d'achat. La mensualité du « loyer » se

transforme en mensualité de remboursement de crédit, sous réserve d'acceptation du prêt. La mensualité de crédit ne pouvant pas être supérieure au montant du « loyer » initial. Le prix de vente du mètre carré est plafonné, au niveau national, à 3 963 € de surface utile. Au « Clos Voltaire », grâce à une décision de l'OPH 77, il est à un prix moins élevé : 3 100 € le mètre carré de surface habitable, en moyenne.
Ce dispositif est sous conditions de ressources : pour une personne, le revenu fiscal de référence « N-2 » ne doit pas excéder 31 250 € ; pour deux personnes, 43 750 € ; pour une famille de trois personnes, 50 000 € ; pour quatre, 56 875 € ; et enfin pour cinq, il ne doit pas dépasser 64 875 €.

Une clause anti spéculative est comprise dans le dispositif, elle garantit que les efforts de la collectivité, qui a facilité l'accession à la propriété, ne permettent pas une « plus-value financière ». Le PSLA, assure la garantie, dans le cas où surviendrait un accident de la vie de l'accédant, d'un rachat suivi d'un relogement pendant 15 ans par l'OPH 77.
L'objectif de la Municipalité est claire : créer des conditions afin d'aider celles et ceux qui le souhaiteraient de leur permettre de réaliser leur parcours résidentiel à Champs-sur-Marne.

« Cœur de ville »

Un autre projet répondant aux exigences de la ville, en termes socio-professionnel mené par un promoteur privé, « Pitch Promotion », est en construction à l'angle de la rue de Paris et de la rue d'Alsace. Le terrain avait été préempté, à la demande de la Municipalité, par l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France et, une consultation avait été lancée par la Municipalité.
Ces travaux devraient être achevés au premier trimestre 2016. Cette nouvelle résidence de 4 étages comptera 61 logements de taille variable, du studio aux 5 pièces, avec pour certains des terrasses ou des jardins privatifs. A la différence du « Clos Voltaire », c'est un plus petit quota de ces logements qui sera réservé à l'accession sociale à la propriété, en plus des logements « à loyers maitrisés ».
En pied d'immeuble, 216 m² de surfaces commerciales seront à vendre. En amenant plusieurs dizaines de familles en centre-ville, ces programmes pourraient donner un nouvel élan au commerce local.

Nouveaux copropriétaires

Marie et Thierry habitent l'allée de la Tour. Au mois d'avril ils auront emménagé dans leur F3 de 63,1 m², plus un balcon de 4,8 m². Grâce au PLSA*, ils accèdent à la copropriété à Champs-sur-Marne.

« Pour nous, « Le Clos Voltaire » c'est l'opportunité ! Depuis un peu plus de six ans, nous cherchions à devenir propriétaire. Nous avons cherché sur la ville, parce que nous nous y sentons bien et que nos filles y ont fait l'essentiel de leur parcours scolaire. C'est une chance de vivre dans une ville qui prend soin des enfants comme cela se fait à Champs-sur-Marne. Mais, malheureusement, le niveau de prix dans le « secteur ancien » nous a rapidement poussés à regarder au-delà de la ville. Alors, quand Thierry a découvert « Le Clos Voltaire » dans le magazine de la ville, nous n'avons pas hésité.
« Le niveau de prix est important en soi mais il n'est pas tout. « Le Clos Voltaire », en plus, c'est quand même à deux pas d'un environnement exceptionnel ! C'est très vert, avec le parc à coté, pas besoin d'aller bien loin pour partir en balade…
Un appartement neuf, très clair, avec les garanties du PLSA, ça rassure : on se dit pas de travaux en entrant, c'est nous qui avons choisi le carrelage, le solaire pour limiter les charges. Alors c'est vrai, c'est presque 200 € de plus qu'ici, mais au bout, on est chez nous… Et on y sera bien !
« L'accession à la propriété, c'est un bon système : les dossiers sont vérifiés pour voir si on sera en capacité de conclure. Au début, on est encore locataire, on nous laisse le temps de voir concrètement comment les choses se passent. Mais avant la fin de cette année nous avons un premier entretien pour lever l'option d'achat. Nous avons deux ans pour le faire, et nous le ferons dés que possible ! C'est bon, nous on est parti ! Ici, on a déjà donné notre préavis… Maintenant on est pressé ! »

*PLSA : Prêt Social Location-Accession

Elections départementales : mode d'emploi

Chaque électeur(trice) sera invité(e) à participer aux élections départementales, les 22 et 29 mars prochains.

Un nouveau mode de scrutin instaure la présentation d'un « binôme de candidats paritaires ». Un découpage du département a modifié les cantons. Les 43 « anciens » cantons de la Seine-et-Marne passent à 23, et les 43 élus à 46.

Pour notre territoire, le nouveau canton sera composé des communes de Champs-sur-Marne, Lognes, Noisiel et Croissy-Beaubourg.

Un type de scrutin inédit

Chaque bulletin de vote devra présenter un « binôme » composé d'un homme et d'une femme, avec chacun un suppléant de même sexe, soit quatre noms. Seuls les deux titulaires (un homme, une femme) seront élus. En cas de « ballotage, il faudra que le « ticket » obtienne 12,5% des inscrits pour pouvoir accéder au second tour.
Pour la première fois, le scrutin concernera l'ensemble des cantons pour une durée du mandat de 6 ans.

Des compétences réaffirmées

Parmi les principales compétences du Conseil départemental on retrouve l'aide sociale, avec la protection de l'enfance dont la protection maternelle et infantile ; l'aide sociale à l'enfance et la prévention spécialisée ; l''insertion des personnes en difficulté ; le RSA ; l'aide aux personnes handicapées et âgées ; la prévention sanitaire.
Le conseil départemental gère aussi les routes départementales et nationales, les collèges, les archives départementales, la bibliothèque départementale de prêt, le logement et la gestion du FSL, le développement économique local, le tourisme, les centres de secours…, Le département, outil de gestion de proximité, est utile à chacun au quotidien !

Comment voter ?

Sur votre carte d'électeur figure votre bureau de vote. Le scrutin se déroulera de 8h à 18h.
Renseignements : service affaires générales au 01 64 73 48 20, et en Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45, permanence le samedi de 9h à 12h.

(tribune politique)

GROUPE ÉLUS COMMUNISTES ET CITOYENS

MACRON LE FAIT

Le ministre de l'Économie du gouvernement Valls/Hollande défend **une loi fourre-tout** de près de 160 articles déréglementant le code du travail, cassant le service public du transport, vendant les aéroports et les barrages publics aux spéculateurs, élargissant le travail du dimanche…

Sarkozy en a été empêché, Macron le fait.

Décidément quand ce gouvernement socialiste dit *Liberté,* il choisit celle des multinationales contre celle des travailleurs et des usagers. Le projet de loi Macron « pour la croissance et l'activité », est, sous prétexte de satisfaire les dogmes libéraux défendus par Berlin et Bruxelles en menant toute la zone Euro en déflation, une imposture économique et un danger social.

L'engagement de tout le gouvernement derrière ce projet de loi, acclamé par le Medef, et que le député UMP Mariton n'exclut pas de voter, à un double sens : amplifier l'ancrage libéral de la politique gouvernementale, donner des gages à la Commission Européenne. Un MEDEF soutien officiel du gouvernement mais qui ne lâche pas les commandes, quand, tout en félicitant le Premier ministre, il demande des « corrections » sur le dispositif pénibilité, de « rester cohérent dans la stratégie de baisse des charges », de continuer les démarches en faveur de la « simplification », et de « corriger les errements sur le temps partiel (24h) qui détruisent actuellement de l'emploi ». Fidèle à lui-même, il mène sa « lutte des classes » en attaquant toujours plus fort les intérêts, les droits et protections des salariés.

GROUPE DES ÉLUS SOCIALISTES

LES ATTENTATS DE JANVIER 2015 : UNE FRATERNITÉ À CONSOLIDER

Le carnage dont ont été victimes la rédaction et plusieurs collaborateurs de Charlie-Hebdo, l'assassinat de policiers et de clients d'un hypermarché casher, nous ont plongés en janvier 2015 dans l'horreur et ont suscité une émotion et mobilisation nationale.

Il est donc fondamental qu'ensemble nous ré-affirmions notre volonté commune de faire respecter notre devise républicaine *Liberté, Egalité, Fraternité,* et d'éviter tous les amalgames à l'encontre d'une communauté ou d'une religion.

Les élus locaux que nous sommes, les enseignants, les structures d'éducation populaires sont également en première ligne pour **promouvoir le principe de laïcité** et sans relâche l'expliquer. La laïcité n'est pas le refus des religions, elle est un modus vivendi où la religion appartient à la sphère privée et ne peut empiéter ni sur les affaires de l'Etat ni les droits de l'Homme. Dans le même temps elle exige le respect de chaque religion et la liberté de chacun d'exercer ou non un culte.

En France (sauf en Alsace et en Moselle), nous sommes fiers que le délit de blasphème n'existe pas, car il permet souvent de bâillonner la liberté d'expression et le droit à l'impertinence. Dans le même temps, cette liberté d'expression acquise de haute lutte ne doit pas être un moyen détourné pour certains de déverser des propos racistes, négationnistes, antisémites, anti-musulmans, etc.

Les attentats de janvier 2015 nous appellent plus que jamais à favoriser le dialogue entre citoyens, à continuer de construire les bases du vivre-ensemble au niveau local et national et à être toujours plus curieux envers ce qui nous est étranger, plutôt que de le stigmatiser.

J. Gobert, F. Bret-Mehinto, C. Kastelyn, L. Kazarian, C. Thépaut, T. Babec, O. Daniel, S. Delestaing, C. Guédou, S. Russo J.-F. Piotrowski, M. Dal Farra

GROUPE ÉCOLOGISTE - LES VERTS

NOUS SOMMES CHARLIE

Intercommunalité

L'année a commencé avec l'adoption de la loi sur la modernisation de l'action intercommunale. Les écologistes ont toujours été favorables à toutes formes de mutualisation, que cela passe par l'Europe des régions solidaires, par la création de régions de plus grande dimension, ou par des intercommunalités plus fortes. Se regrouper est une exigence sur une planète livrée à la mondialisation libérale. Mais la moindre des choses est de consulter les citoyens, ce qui n'a pas été fait. La décision préfectorale est tombée comme un couperet sur notre communauté d'agglomération. C'est la différence entre l'intercommunalité subie et l'intercommunalité choisie, entre l'abus de pouvoir et la démocratie.

Du feu dans la cheminée

Et l'année s'est presque achevée avec cette décision préfectorale absurde d'interdiction des feux dans les cheminées. Les écologistes rappellent que le bois est une énergie renouvelable. Les arbres poussent en absorbant le gaz carbonique et le rejettent quand ils meurent pour un coup écologique égal à zéro. Que voulait donc Monsieur le Préfet ? Du chauffage électrique et des feux sans fumée en provenance des centrales nucléaires ? Merci pour l'occasion à Ségolène Royal qui a su remettre de la raison dans cette affaire. 2015 commence avec son cortège de grands projets inutiles et anti écologiques. Nous ne sommes pas en reste avec la création en 2014 d'une unité d'incinération au SIAM, complètement inutile et d'un coup supérieur à 10 Millions d'Euros. Nous marchons sur la tête.

CHARLIE

Nous avons entamé 2015 dans un bain de sang.

Nous continuerons la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'intolérance.

Nous combattrons sans relâche pour la République, la liberté et la démocratie.

Les fascistes ne passeront pas. Nous sommes journalistes, policiers, juifs et musulmans.

Nous sommes CHARLIE.

Alain Leclerc, Martine Bombart.

GROUPE CHAMPS TOUS ENSEMBLE

LA RÉPUBLIQUE AFFIRME LE DROIT ET IMPOSE LE DEVOIR

Que nous apprécions ou non Charlie Hebdo, nous avons tous été choqués et émus par les attentats de janvier et nous sommes évidemment allés manifester pour rendre hommage aux victimes et montrer notre attachement à la République et à la démocratie. Mais la démocratie, ce n'est pas la pensée unique, au contraire, et l'Union nationale n'est pas l'unanimité. Parce que nous savons être unis dans l'épreuve, nous savons la valeur du nécessaire débat.

Victor Hugo expliquait que la République affirme le droit et impose le devoir. Nous espérons une certaine évolution de nos adversaires qui ne comprenaient pas que l'autorité et la sécurité sont nécessaires pour assurer le bien vivre ensemble et le respect de la Loi républicaine. Mais nous savons aussi que les motifs d'inquiétude : chômage, pouvoir d'achat, fiscalité etc demeurent plus d'actualité que jamais. La chute des dotations d'Etat va créer des problèmes extrêmes aux municipalités et annonce des catastrophes locales en matière d'investissement, d'emplois, de solidarités, de services publics locaux… Cette baisse inédite des concours d'Etat va avoir de graves conséquences sur la vie quotidienne des habitants. Nous partageons ainsi le constat du Maire communiste tout en nous demandant encore comment les socialistes qui soutiennent les décisions du gouvernement au niveau national pourraient être contre au niveau local. Plus que jamais, vous pouvez compter sur nous pour défendre au mieux vos intérêts. Bien à vous.

Retrouvez nous sur :

Internet : http://www.champstousensemble2014.sitew.fr/

Notre partenaire : http://www.vmchamps.com/

Facebook : https://www.facebook.com/ChampsTousEnsembleAvecEricBitbol

Contact : champstousensemble@gmail.com

ERIC BITBOL-CHANTAL JEUNESSE-JEAN PATRICK MARTY-AGNES MIQUEL-EMMANUEL PEREZ-DOMINIQUE MOEBS-BERNARD CHAMPES

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45
- Permanence le samedi matin de 9h à 12h pour les services municipaux : affaires générales, éducation, régie et solidarité.

PERMANENCE DU MAIRE

Madame le Maire reçoit en mairie le mardi matin de 8h30 à 12h, sur rendez-vous, pris le vendredi au plus tard au 01 64 73 48 70

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 7 avril 2015

19h30

Hôtel de ville.

Ordre du jour complet par affichage, presse locale et site internet de la ville

www.ville-champssurmarne.fr

LE DON DE SANG, MAINTENANT C'EST URGENT !

L'Etablissement français du sang lance un appel à la mobilisation de tous pour faire face à la baisse des réserves en produits sanguins. « En ce début d'année 2015, venez donner votre sang, les malades ont besoin de vous maintenant ». Au 12 janvier, le niveau des stocks est tombé à 11 jours. La prochaine collecte organisée par l'Etablissement Français du Sang se tiendra le mercredi 25 février, salle Jean Effel, allée Pascal Dulphy, de 15h à 19h30.

24 663 CAMPÉSIENS...

Champs-sur-Marne compte officiellement 24 663 habitants, 2 303 de plus qu'en 2007. Ces nouveaux chiffres de 2012 de la population légale qui entrent en vigueur le 1er janvier 2015. Le recensement est attendu car le poids de population intervient dans le calcul de la principale dotation que verse l'État aux communes : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Le recensement annuel permet de mieux mesurer les évolutions. C'est pourquoi il est important de participer en répondant aux sollicitations des agents recenseurs qui interviendront jusqu'au 21 février 2015. Si la loi vous oblige à répondre au questionnaire avec exactitude, elle vous garantit aussi la confidentialité de vos réponses qui ne pourront être utilisées que dans un cadre statistique. Chaque agent recenseur est porteur d'une carte officielle, n'hésitez pas à la lui demander.

WEEK-END DE SKI

Les 3, 4, 5 avril, le Service Municipal Jeunesse organise un week-end de ski, à la Chaudanne, un village savoyard au col du Joly, véritable balcon sur le Mont Blanc. Pour les 11-17ans, pas besoin de matériel. C'est 110 € de participation tout compris ! Ouverts à tous, et d'abord aux débutants, aucun niveau n'est requis, ces séjours permettent de faire connaissance avec la montagne et de découvrir la pratique du ski alpin.

Renseignements et inscriptions au Service Municipal Jeunesse : 01 64 73 48 55

VACANCES DE FÉVRIER

A partir du 14 février : 15 jours d'initiatives et d'activités dans tous les quartiers de Champs-sur-Marne, pendant les vacances scolaires. Des stages de tir à l'arc, de roller, de boxe, de gymnastique, mais aussi de la danse hip-hop, de grands jeux en extérieur. De la magie, avec un « vrai » magicien qui dévoilera quelques-uns de ses tours. Egalement des jeux de société, une soirée crêpes et une soirée « ligue des champions » au montage vidéo. Avec le « village d'hiver » de la base de loisirs de Vaires-Torcy accueillera les plaisirs de la glisse, en luge, en patins ou en ski. Ces vacances d'hiver seront l'occasion de lancer un nouveau projet : le journal participatif. Chaque vendredi organisation de défis sportifs et de découvertes avec l'opération **« Ce soir, c'est sport ! »**. Le vendredi 20 février au gymnase René Descartes, le 27 au gymnase des Pyramides, de 18h à 20h, les activités sont ouvertes à tous, en individuels ou en famille. Initiatives gratuites, inscription obligatoire, dans le relais de son quartier... **Programme complet des deux semaines dans les relais jeunesse et sur le site internet de la ville.**

PORTES OUVERTES

Le samedi 7 mars à partir de 9h30, les grandes écoles de la Cité Descartes vous ouvrent leurs portes, pour la quatrième édition de la journée portes-ouvertes commune des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la Cité. Pour faciliter les déplacements entre les différents établissements, des navettes gratuites partiront toutes les 10 minutes de la gare de Champs-sur-Marne. Le site de la Cité Descartes comprend 18 établissements d'enseignement supérieur et de recherche et accueille 15 000 étudiants.

Etablissements participants : Centre de Formation des Apprentis (CFA) Descartes, Centre de Formation des Apprentis (CFA) Ingénieurs 2000, Communauté d'universités et établissements Université Paris-Est, Ecole d'Ingénieurs ESIEE Paris, Ecole des Ponts Paris Tech, Ecole nationale supérieure d'architecture de la ville & des territoires à Marne-la-Vallée, ENSG - Géomatique, ESO Paris Supostéo, UPEM, Université Paris-Est Marne-la-Vallée…

Renseignements sur : www.jpo.citedescartes.fr

LES VACANCES SOLIDAIRES

Le droit aux vacances est un droit fondamental. Mais pour de trop nombreuses familles... ce n'est pas possible. La Municipalité vous propose de partir avec « Vacances Solidaires ». Les inscriptions sont ouvertes pour cet été.

Renseignements auprès du CCAS en Mairie : 01 64 73 48 30. Et du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45.

BOURSE AUX VÊTEMENTS

L'association « Le Lien » organise une bourse aux vêtements les 13 et 14 mars, salle Jean Effel, Allée Pascal Dulphy. Les documents sont disponibles sur le site internet de la ville.

Association Le lien - 7 mail des tilleuls - Contact au 06 80 64 67 73.

(Naissances)

Septembre 2014

Le 1er : Abigaelle MANGAMUNA NSIMBA ;
Le 3 : Roni DONMEZ ;
Le 5 : Chloé ASSOUMANI ;
Le 8 : Moussa-Elijah TOGOLA ;
Le 9 : Mila DOS SANTOS, Ilef MEJAAT ;
Le 11 : Djohar MGOMRI ;
Le 16 : Gaïa CUSTODIO HERMELINE, Maëlys MELLE FERREIRA;
Le 18 : Mélie CAMBOULAS GOURDE.

Octobre 2014

Le 3 : Clémence CLASTRES ;
Le 7 : Lucas DE OLIVEIRA ;
Le 8 : Selena SAHRAOUI ;
Le 9 : Tom CHAMPENOIS ;
Le 10 : Seybanou BA, Hana LAMDAR ;
Le 12 : Erwann EBIANGNA VOUNDI ;
Le 14 : Aden VIAL ;
Le 15 : Ibrahim WETE DIA NZA ;
Le 18 : Emilien FREROTTE ;
Le 20 : Shazeb MANAN ;
Le 22 : Tom HONTABAT ;
Le 25 : Iléna SENBATI GUTTIN ;
Le 27 : Chaïma BOUKHAFA, Sélennia DYKENS ;
Le 30 : Jayden ZITTE ;
Le 31 : Sohalia-John JOLIBOIS.

Novembre 2014

Le 10 : Janëlle CARRIERE, Joseph EL HAYEK ;
Le 11 : Daren FRANCISKU HEWAGE, Mathis GOURNAY DIAT ;
Le 14 : Adam LABRAG, Raphaël LAVACRY ;
Le 18 : Léanne KIYINDOU BALOSSA ;
Le 20 : Alicia LIN, Robin VAULTIER ;
Le 22 : Julian RODRIGUES ;
Le 24 : Tran Minh DANG ;
Le 28 : Maude CLEMENT RODRIGUAY ;
Le 30 : Emna KAROURI, Sakina KONE MERAZ.

Décembre 2015

Le 1er : Lucie NODJIADJIM ;
Le 4 : Adrien GOLEA ;
Le 8 : Yanis MABOYA SABOGA ;
Le 9 : Noah LANCIEN ;
Le 10 : Kenzo LOPES ;
Le 11 : Mikail SARIHAN ;
Le 14 : Lily TAILLANDIER ;
Le 15 : Fodé DRAME ;
Le 17 : Virginie KEM ;
Le 18 : Jivan PAPAYA ;
Le 20 : Alice AUBRETON ;
Le 21 : Alyssa CONTINOLO ;
Le 23 : Alicia MIETTE ;
Le 27 : Eduard MARE ;
Le 31 : Khadidia TRAORE.

(Mariages)

Septembre 2014

Le 13 : Elkahina GHEDIR et Mohamed MELIANI.
Le 27 : Camille HALLIER et Nicolas BRUNEL ; Cécile KUNKEL et Tony JARDAT.

Octobre 2014

Le 4 : Ophélie BOUGHERFA et Eric CHICHPORTICH.

Novembre 2014

Le 15 : Hildene FREIRE DA SILVA et Johann SCHILTZ.
Le 22 : Cathy BELLOSILLO et Loïc LE FAOU.

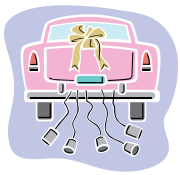

Les informations recueillies par l'état civil sont nominatives et relèvent de la vie privée. Leur divulgation peut porter atteinte aux droits des personnes. Aussi, seules les naissances, mariages et décès pour lesquels un accord exprès préalable auprès des services de l'état civil aura été donné peuvent être inscrites dans ces colonnes. Dans le cas des naissances, Champs-sur-Marne ne bénéficiant pas de maternité sur son territoire, cet accord peut aussi avoir été recueilli directement par les services d'état civil des villes concernées. Le magazine de Champs-sur-Marne ne peut alors procéder à la publication qu'après transmission officielle des demandes, et décline toute responsabilité en cas de retard.

NUMÉROS UTILES

LA MAIRIE
BP1 - Champs-sur-Marne
77427 Marne La Vallée Cedex 2
Tél. 01 64 73 48 48
Fax. 01 64 73 48 12
http://www.ville-champssurmarne.fr

POLICE
- **Bureau de Champs-sur-Marne**
  Rue Flandres-Dunkerque
  Tél. 01 64 68 07 53
- **Commissariat de Noisiel**
  Tél. 01 64 11 28 28

EDF
Tél. 0 810 010 333
Urgence 0 810 333 194

GDF
Tél. 0 810 800 801
Urgence 0 810 433 077

SERVICE DES EAUX - SFDE
ZI de Noisiel
Boite Postale 49
8, rue de la Mare Blanche
77425 Marne la Vallée cedex 2
Tél. 0 811 900 400
Urgence 0 811 900 400

Syndicat mIxte d'Enlèvement et de Traitement des REsidus Ménagers (SIETREM)
Tél. 0 800 770 061
http://www.sietrem.fr

URGENCES

- **SAMU : 15**
- **POLICE SECOURS : 17 ou 112**
- **POMPIERS : 18 ou 112**
- **SOS MÉDECINS 77 NORD : 0 825 33 36 15**
- **SOS mains/doigts sectionnés : Clinique La Francilienne : 01 64 43 43 43**
- **Hôpital Bichat (Paris) : 01 40 25 80 80**
- **Centre Anti-Poison : 01 40 05 48 48**
- **Urgence dentaire : 08 92 23 11 28**

VILLE DE CHAMPS-SUR-MARNE

Ville amie des enfants

FORUM DE L'ETE

Ici ou ailleurs, des activités pour tous, tout l'été...

2015

Samedi 14 mars 2015
de 10h à 13h
Salle Jacques Brel